



Accusé de réception en Préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception Préfecture :

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2455/2017 Objet : Désignation du coordonnateur recensement
Date d'affichage : 13/07/2017	

Conseillers en exercice : 27 Présents : 21 Pouvoirs : 6
Absents : 0 Votants : 27

L'an deux mil dix-sept, le 29 juin à 20 h 00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Marie-France PELLETTEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florance TORRECILLA, Virginie LECARDONNEL, Martine HARBULOT, Roger LANGLAIS, Agnès MAILLOCHON, Marianne MAHJOUB, conseillers municipaux.

Absents représentés :

Nathalie BOIXIERE donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI.

Hakima OULD SLIMANE donne pouvoir à Joseph DUPRAT.

Stanislas GAUDON donne pouvoir à Sylvie GERINTE.

Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC.

Magali OLIVE donne pouvoir à Danielle METRAL.

Valérie PREVOTAT donne pouvoir à Marianne MAHJOUB.

Madame Virginie LECARDONNEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant qu'un coordonnateur communal doit être désigné pour l'enquête de recensement de la population et que celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018 pour la commune de Marolles-en-Brie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame le Maire à désigner un coordonnateur communal et un coordonnateur suppléant par arrêté, afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2018.

L'intéressé désigné bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

– d'une décharge partielle de ses activités, ou

Marolles-en-Brie

Accusé de réception en Préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception Préfecture :

- de récupération du temps supplémentaire effectué, ou
- d'IHTS s'il y est exigible ou autre indemnité du régime indemnitaire,

ARTICLE 2 : CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 3 juillet 2017.



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**2455-2017**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-06T14-22-22.00 (MI206599540)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20170703-2455-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** DESIGNATION DU COORDONNATEUR RECEP**Date de décision :** 03/07/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes**Acte :** [2455-2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/17 à 14:22

Par MARQUES Christine**Transmis**

Date 06/07/17 à 14:22

Par MARQUES Christine**Accusé de réception**

Date 06/07/17 à 14:48